



► Note de synthèse

Septembre 2020

Micro et petites entreprises informelles face à la crise du COVID-19: répondre aux questions clés

Question 1: pourquoi faut-il soutenir les entreprises informelles, durant et après la pandémie?

On estime que huit entreprises¹ sur 10 sont informelles et assurent 52 pour cent de l'emploi à l'échelle mondiale. Bien que l'on n'en trouve aussi dans les pays développés, les entreprises informelles se situent surtout dans les pays émergents et en développement.² La plupart sont des petites unités économiques occupant moins de 10 travailleurs et qui représentent plus de 80 pour cent de l'emploi dans le secteur informel. Quelque 54 pour cent de ces petites unités économiques sont des personnes travaillant à leur propre compte (travailleurs indépendants). Le secteur informel assure une proportion du produit intérieur brut (PIB) d'environ un tiers en Amérique latine, de plus de la moitié en Inde et de bien plus de 60 pour cent en Afrique subsaharienne.³ Toutefois, comme ces entreprises ne figurent pas dans les registres administratifs, ne sont pas en règle avec la législation ou n'entrent pas dans son champ d'application, elles ne bénéficient pas de la plupart des mesures de soutien prises par les autorités publiques face à la crise du COVID-19.

Cela constitue une réelle difficulté pour nombre d'entreprises et de travailleurs de l'économie informelle,

qui ont de faibles niveaux de revenus et ne disposent guère de réserves pour traverser la crise économique. La situation a été aggravée par les couvre-feux et confinements décrétés par de nombreux gouvernements. En conséquence, comme il leur était impossible de survivre sans revenus, de nombreux acteurs de l'économie informelle ont été contraints de s'exposer, et d'exposer leur famille, au COVID-19. En absence de mesures de soutien exceptionnelles, la plupart des travailleurs de l'économie informelle ne bénéficient pas de prestations en cas de maladie. Cela accentue le risque de pauvreté, pauvreté qui est plus prononcée dans les pays où les systèmes de protection sociale ne garantissent pas un accès universel à des soins de santé appropriés. En outre, les entreprises informelles – surtout en milieu urbain – opèrent souvent dans des zones où la population est dense et où l'on ne dispose guère d'informations, de ressources ou de soutien permettant d'assurer la protection des travailleurs et des consommateurs contre les risques sanitaires associés à la pandémie.

Les propriétaires de micro et petites entreprises informelles, y compris les travailleurs indépendants, sont souvent eux-mêmes dépourvus de protection sociale. Souvent, ils ne bénéficient ni des mesures de soutien aux entreprises et travailleurs de l'économie formelle, ni des aides destinées aux populations pauvres⁴.

¹ Aux fins de la présente note, le terme « entreprise » comprend les personnes travaillant pour compte propre (travailleurs indépendants) et les petites unités économiques employant des salariés, comme les coopératives et autres entreprises de l'économie sociale et solidaire.

² BIT, [Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique \(troisième édition\)](#), 2020.

³ Jacques Charmes, « The Informal Economy: Definitions, Size, Contribution and Main Characteristics », dans l'ouvrage publié sous la direction d'Erika Kraemer-Mbula et Sacha Wunsch-Vincent: *The Informal Economy in Developing Nations: Hidden Engine of Innovation?* (Cambridge University Press, 2016).

⁴ Voir BIT, [Extending Social Security to Workers in the Informal Economy: Key Lessons Learned from International Experience](#), Issue Brief n° 1, 2019; voir aussi BIT, [Les réponses de la protection sociale à la pandémie de COVID 19 dans les pays en développement: Renforcer la résilience grâce à la mise en place d'une protection sociale universelle](#), Focus sur la protection sociale, Note de synthèse de l'OIT, mai 2020; BIT, [Mesures de protection sociale visant à faire](#)

Etant donné cette vulnérabilité et l'apport important des entreprises informelles aux moyens de subsistance de millions de travailleurs (surtout ceux qui n'ont guère de possibilités d'emploi dans l'économie formelle), de nombreux gouvernements cherchent des moyens efficaces de soutenir ces entreprises qui, avant même la pandémie, n'étaient pas en mesure d'opérer dans l'économie formelle, et qui sont aujourd'hui réellement dans le besoin. Prendre de telles mesures limiterait les dégâts sur l'ensemble de l'économie et éviterait une explosion de la pauvreté.

Afin de réduire, à l'avenir, la vulnérabilité des entreprises et des travailleurs de l'économie informelle, et de contribuer ainsi au travail décent, le moment est venu de jeter les bases de leur transition vers l'économie formelle. Cela suppose de partir des réponses immédiates apportées face à la pandémie, de prolonger ces mesures d'urgence et de les intégrer dans des cadres politiques cohérents, de nature transversale et s'inscrivant dans la durée. Cela faciliterait et renforcerait la transition vers l'économie formelle en accroissant la productivité et en promouvant le travail décent pour tous. Cela suppose aussi de soutenir les entreprises pour qu'elles adoptent des modèles économiques qui renforcent leur rétablissement et leur résilience par des mesures en matière de sécurité et de santé au travail (SST) ainsi que de préparation aux situations d'urgence.

Question 2: quelles entreprises informelles doivent avoir la priorité?

Lorsque l'on aborde la question des micros et petites entreprises informelles, se pose la question de savoir si le soutien doit aller jusqu'à l'économie informelle elle-même. Face à la crise du COVID-19, la réponse est incontestablement oui; et ce, dans le cadre des stratégies visant à ouvrir la voie de la transition à l'économie formelle. Ce soutien est une condition de leur survie pour la plupart des propriétaires d'entreprise et les travailleurs qu'ils

emploient. Afin de donner la priorité à certains groupes cibles (catégories d'entreprises ou de branches d'activité), de garantir une certaine équité et de réduire le risque de basculement d'entreprises formelles dans une situation informelle, les gouvernements doivent définir des critères qui seront tout à la fois opérationnels, équitables et acceptés par ceux qui ne feront pas partie des groupes cibles. Identifier les entrepreneurs qui sont réellement dans le besoin est donc essentiel pour assurer la cohésion sociale.

Les groupes ciblés peuvent varier d'un pays à l'autre, mais dans tous les cas le choix doit être fondé sur certains critères préalablement définis, dans la mesure du possible en fonction des données disponibles et de faits établis.

Premièrement, les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement **diffèrent selon la branche d'activité**. Cela impose en premier lieu une approche sectorielle. Le BIT a identifié⁵ des secteurs où l'impact est significatif, comme le commerce de gros et de détail, qui représente un quart de l'emploi informel non agricole à l'échelle mondiale – un tiers dans les pays en développement –, et dont la majorité des acteurs sont des vendeurs de rue. En Afrique, 43 pour cent des femmes en situation d'emploi informel sont occupées dans cette activité. Le secteur manufacturier,⁶ lui aussi durement touché, arrive en deuxième position quant à la proportion d'emploi informel hors agriculture, au niveau de 20 pour cent à l'échelle mondiale. En outre, les femmes représentent 31 pour cent de l'emploi non agricole en Asie et dans le Pacifique.

Deuxièmement, parmi les secteurs les plus affectés par la crise, il faut faire une distinction entre deux catégories de micro et petites entreprises:

- La première catégorie rassemble les entreprises les plus vulnérables, engagées dans des activités de survie, et qui ont un besoin immédiat et urgent de surmonter cette crise. Dans ce cas, le soutien immédiat qui s'impose – aide en espèces ou aide alimentaire – doit viser les individus (travailleurs indépendants, propriétaires des entreprises et travailleurs qu'ils emploient) plutôt que les unités économiques. Ils auront alors droit aux aides, non

face à la crise du COVID 19: réponses apportées par les pays et considérations politiques, Focus sur la protection sociale, Note de synthèse de l'OIT, avril 2020; BIT, [Extending Social Protection to Informal Workers in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations](#), Focus sur la protection sociale, Note de synthèse de l'OIT, septembre 2020.

⁵ ILO, [Impact of Lockdown Measures on the Informal Economy: A Summary](#), ILO Brief, May 2020.

⁶ ILO, [Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. 2e édition](#), 7 April 2020; ILO, [Impact of Lockdown Measures on the Informal Economy: A Summary](#).

en tant qu'entrepreneurs ou que travailleurs, mais plutôt en tant que membres d'une population vulnérable.

- La seconde catégorie rassemble les micros et petites entreprises qui ont le potentiel de créer des emplois et de contribuer à la croissance économique. Elles ont plus de chances de rester en activité, de survivre à la crise économique et, sous condition d'un soutien approprié, de réaliser leur transition vers une activité formelle. Certaines de ces unités économiques sont des coopératives ou, plus généralement, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, dont l'apport à la société tient à leur rôle économique et social. Dans ce cas, le soutien ciblé doit comprendre à la fois une aide au revenu afin de faire face aux besoins immédiats, et des mesures visant à maintenir l'activité de l'unité économique, à élargir ses possibilités (par exemple en ce qui concerne la technique, la formation et le recyclage ou la SST) et à créer les conditions de sa transition vers l'économie formelle dans le cadre de la phase de rétablissement.

Par définition, il n'est pas facile d'apporter du soutien à des entreprises et des travailleurs de l'économie informelle qui, pour la plupart, sont invisibles, n'ont pas de comptabilité (vérifiée) et sont très mobiles, ce qui fait que l'on peut commettre de nombreuses erreurs d'inclusion ou d'exclusion. Toutefois, des critères d'attribution devraient être définis d'une façon équitable, transparente et compréhensible par les intéressés, qu'ils bénéficient ou non de l'aide. L'argument en faveur de critères d'éligibilité permettant de toucher les plus vulnérables tient à la dimension humaine et à l'impératif de survie. Pour les unités qui ont le potentiel économique de survivre à la crise et de croître, le principal argument devrait être qu'il faut soutenir leur apport à l'économie et à la société, ainsi que, à moyen terme, leur transition à l'économie formelle.

Dans leurs programmes de soutien, les gouvernements peuvent aussi choisir de cibler toutes les petites unités économiques, formelles ou informelles, car le ciblage des entreprises informelles pourrait être interprété comme une incitation à rester ou à devenir informelles. En outre, cibler toutes les petites unités économiques peut offrir des possibilités de faciliter la transition vers l'économie

formelle à plus long terme. Les partenaires sociaux devraient être impliqués dans l'élaboration et l'application de toutes ces mesures.

Question 3: quelle sorte de soutien faut-il apporter aux micros et petites entreprises informelles, durant et après la pandémie?

Durant et après la pandémie, le principal objectif des mesures de soutien en faveur des micros et petites entreprises est d'éviter la fermeture des unités et les pertes d'emplois dans le secteur informel, ainsi que d'assurer renforcer les conditions du rétablissement, tout en protégeant la sécurité et la santé des travailleurs, et ce par les moyens suivants:

- garantir au moins un niveau élémentaire de sécurité du revenu et d'accès aux soins de santé pour les travailleurs indépendants, les propriétaires d'entreprise et les travailleurs qu'ils emploient, grâce à un socle de protection sociale défini à l'échelle nationale;
- maintenir le tissu économique en limitant la charge des coûts opérationnels, en renforçant les possibilités de maintenir l'unité économique à flot et d'assurer un certain niveau d'activité (nouvelles activités, nouvelles modalités, mesures de sécurité et de santé, etc.).

Si des mesures immédiates peuvent garantir que les individus et les entreprises restent à flot, des efforts à moyen terme jetteront les bases d'une meilleure résilience lors des chocs à venir et prépareront la transition à l'économie formelle que des mesures à long terme permettront d'assurer.⁷

S'agissant **des mesures de soutien immédiat et à moyen terme**, l'OIT distingue deux niveaux d'aide: le niveau individuel et celui de l'unité économique.

Au niveau individuel, les propriétaires d'entreprises informelles et les travailleurs qu'ils emploient ont besoin d'un niveau élémentaire de sécurité de revenu et d'un accès effectif à des soins de santé de qualité, surtout s'ils ne sont

⁷ BIT, [La crise du COVID-19 et l'économie informelle: réponses immédiates et défis à relever](#), Note de synthèse de l'OIT, mai 2020.

pas en mesure de réaliser des gains suffisants durant la pandémie. Sans revenu de remplacement en cas de maladie, de quarantaine ou de confinement (volontaires ou contraints), ils peuvent être obligés de travailler en situation de maladie ou d'infection, ce qui les expose, ainsi que les autres, au risque de contagion. Ce soutien peut prendre la forme d'aide au revenu et de garantie d'accès aux services de soins de santé, par l'intermédiaire des différents régimes de protection sociale.⁸

Afin d'assurer une **aide au revenu**, certains pays ont élargi et adapté à cette fin les **régimes de protection sociale en vigueur**. Ainsi, des gouvernements (comme la Bolivie) ont étendu la couverture de l'assistance sociale existante à des populations qui n'y avaient pas droit jusque-là. D'autres (comme ceux de la Chine de l'Indonésie) ont élevé le niveau des prestations versées aux bénéficiaires afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Dans d'autres pays ou régions on a créé de **nouveaux programmes de protection sociale** pour répondre aux besoins des travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle. Ainsi, Tuvalu et la Région administrative spéciale de Hong-Kong, Chine, ont attribué des transferts en espèces ponctuels à l'ensemble de la population résidente. D'autres pays ont octroyé des prestations aux travailleurs en situation d'emploi informel. La Thaïlande par exemple, a proposé durant trois mois un transfert en espèces équivalant à environ 165 dollars des États-Unis aux personnes qui n'étaient pas inscrites au système national de sécurité sociale, dont les travailleurs indépendants en situation informelle. Au Togo, le programme Novissi de transferts en espèces attribue des versements mensuels équivalant à un montant allant de 17 à 22 dollars aux personnes et familles vulnérables, ainsi qu'aux travailleurs du secteur informel. D'autres pays, comme l'Égypte, ont spécifiquement ciblé les travailleurs en situation informelle et ont lié l'éligibilité aux définitions déjà existantes de l'informalité, fondées sur les professions ou les branches d'activité (comme la construction, l'agriculture, la pêche ou le secteur maritime). Toutefois, dans bien des cas, l'aide apportée jusqu'ici n'est pas suffisante pour répondre aux besoins des travailleurs en situation informelle, y compris les propriétaires d'entreprise.

Au niveau de l'entreprise, les propriétaires ont besoin de soutien, financier et non financier, pour maintenir leur activité à flot, gagner leur vie et conserver leurs travailleurs durant et après la pandémie. Cela s'applique tout particulièrement aux entreprises informelles qui manquent

non seulement de réserves, mais aussi d'accès aux services financiers formels et aux mesures de soutien. Au pic de la pandémie, lorsque les mesures de confinement étaient en vigueur, ils ont subi de sévères chutes du volume de la demande et du nombre de consommateurs. À ce stade, **les subventions et les aides directes** sont donc préférables au crédit, car la capacité de remboursement des opérateurs informels sera faible, voire nulle. Comme leur trésorerie a été affectée, ils ont également besoin de soutien pour que les factures dues et les remboursements des emprunts soient effacés ou différés (par exemple, délais de grâce pour les emprunts en cours, annulation ou report des sommes dues aux services publics et du versement des loyers des locaux commerciaux). L'exemple d'un tel soutien financier est fourni par les Philippines ou certaines coopératives d'épargne et de crédit ont prolongé les prêts en cours et versé par anticipation à leurs membres les dividendes et participations qui leur revenaient. Ces coopératives sont également invitées par leur organe de régulation à utiliser leur fonds de développement communautaire pour soutenir les membres de la communauté pendant la crise. En outre, **l'accès au soutien financier et aux prêts spéciaux** peut permettre aux entreprises informelles de conserver leurs travailleurs, d'assurer le versement des salaires (au moins partiellement) et de reprendre ou de relancer leurs activités lors de la levée des mesures de confinement. Aussi bien en Indonésie qu'en Thaïlande, les opérateurs informels de certains secteurs ont pu bénéficier de prêts d'urgence et du report des remboursements des emprunts en cours. Certains gouvernements ont aussi engagé les micros et petites entreprises qui remplissent, sinon toutes, du moins certaines conditions pour être formelles, de soumissionner aux **appels d'offres publics** relatifs à la production ou à la vente de produits dont la demande était forte durant la pandémie: équipements de protection individuelle, solutions hydroalcooliques ou désinfectants, par exemple.

À moyen et long terme, et dans le cadre d'un processus de transition vers l'économie formelle, il faut que les micros et petites entreprises informelles puissent bénéficier de services financiers appropriés, abordables et numériques (tels que prêts, y compris d'urgence, épargne, assurance et modalités de paiement), ainsi que de formation à l'entrepreneuriat pour relancer ou réorienter leur activité. Les fournisseurs peuvent jouer un rôle important pour

⁸ BIT, [Indemnités de maladie dans le cadre d'un congé de maladie ou d'une quarantaine: Réponses apportées par les pays et considérations politiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19](#), Focus sur la protection sociale, mai 2020; BIT, [Le COVID-19 et le secteur de la santé](#), Note sectorielle de l'OIT, 11 avril 2020.

faciliter l'accès aux services financiers en concevant des services et des produits adaptés aux besoins des micros et petites entreprises dans le contexte post-COVID-19 et en leur proposant une formation d'initiation financière, y compris par des moyens informatiques, afin de renforcer l'aptitude des entrepreneurs et des travailleurs à gérer leurs finances.

Pour **affirmer leur résilience**, les micros et petites entreprises informelles ont besoin de soutien quant à la façon d'améliorer la gestion et la rentabilité de leurs activités, ainsi que de renforcer la protection des travailleurs et des entrepreneurs. Cela suppose une aide pour développer les compétences en gestion de leurs propriétaires et d'élever leur productivité, mais aussi de faire progresser la reconnaissance juridique de l'unité de production et des travailleurs qu'elle emploie. Par exemple, simplifier les procédures de déclaration des entreprises et les rendre possibles en ligne, encouragera les micros et petites entreprises à devenir formelles une fois la crise passée. En retour, cela aidera les entreprises, non seulement à être mieux préparées aux chocs à venir, mais aussi à rompre le cercle vicieux entre faible productivité et situation informelle. La SST a un rôle central à jouer pour que le rétablissement des entreprises soit durable. Les micros et petites entreprises informelles peuvent ne pas être en mesure de se conformer aux directives énoncées par les autorités de santé, ni avoir accès aux services de conseil en matière de SST qui pourrait les assister à cette fin. La résilience des entreprises, pendant et après la pandémie, sera encore renforcée par une information et une aide afin d'intégrer la SST dans la planification de la continuité de l'activité de l'entreprise et afin de prendre les mesures de prévention et d'atténuation de la crise requises par les autorités publiques du fait de la pandémie. L'assistance en vue de prévenir et d'atténuer les effets du COVID-19 au travail pourra comprendre l'élaboration de directives et d'outils pour aider les micros et petites entreprises à évaluer les risques et à identifier des mesures de contrôle simples et peu onéreuses. On pourra aussi prévoir un soutien financier pour l'achat d'équipements de protection individuelle et la coordination avec les autorités sanitaires locales pour la gestion des situations particulières. Ainsi, le Honduras a publié des directives générales relatives aux travailleurs de l'économie informelle dans le commerce de détail,⁹ tandis qu'en Colombie, la municipalité de Bogotá conduit une initiative

en vue de fournir aux détaillants en situation informelle des informations et de la formation sur les mesures d'hygiène et de sécurité, ainsi que des équipements de protection individuelle. Les coopératives et autres structures associatives jouent un rôle important dans l'apport du soutien direct et pour faciliter l'accès des travailleurs aux informations et aux aides fournies par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux.

En situation de crise, les ressources disponibles ne sont pas illimitées, ce qui restreint la capacité des autorités publiques quant au volume de l'aide apportée et quant à la façon dont ce soutien influe sur la survie des micros et petites entreprises informelles. En outre, investir dans les capacités institutionnelles nationales hors des périodes de crise permettra de réagir de façon plus rapide et plus inclusive en temps de crise. Les pays qui, avant la crise, avait investi dans la simplification des procédures de déclaration des entreprises, les services de soutien, financiers ou non, à leur intention, la protection sociale en matière de santé et l'assurance sociale, et où les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que celles de l'économie sociale et solidaire, avaient des liens effectifs effectivement avec acteurs de l'économie informelle (soit par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, soit directement), étaient mieux préparés pour venir en aide aux unités économiques, formelles ou informelles. Ces pays sont capables de canaliser d'urgence des aides, au revenu ou autre, à ceux qui en ont besoin et ils peuvent exploiter des dispositifs spécifiques, comme le partage du travail ou la réduction de la durée hebdomadaire de travail, ainsi que les régimes de protection contre le chômage, pour favoriser le maintien des emplois, y compris ceux des travailleurs indépendants de l'économie informelle.

Question 4: comment identifier et atteindre les unités économiques informelles?

Il est difficile d'identifier et d'atteindre les unités économiques informelles, ainsi que les travailleurs qu'elles emploient, du fait même de leur caractère informel. Par conséquent, les gouvernements ont appliqué deux

⁹ Gouvernement du Honduras, Bureau du secrétaire à la Santé, [Lineamientos de bioseguridad para trabajadores del sector no formal en Honduras ante el Covid-19](#), avril 2020.

approches pour mettre en place des mesures à leur intention.

- La première approche consiste à les inviter à faire le premier pas et à s'identifier elles-mêmes auprès des autorités publiques pour obtenir de l'aide. Les gouvernements ont appelé les individus de se déclarer et à demander du soutien par l'intermédiaire de sites Web ou de plateformes mobiles, en prouvant leur identité et leur activité économique, et en communiquant un certain nombre de données personnelles. Cela permet de créer, ou de renforcer, les bases de données individuelles existantes, de vérifier et de recouper les informations avec d'autres bases de données ou registres nationaux, et de détecter les demandes frauduleuses et les inscriptions antérieures en vue d'autres prestations. Le Fonds familial d'urgence établi en Argentine invite les travailleurs en situation informelle et les travailleurs indépendants à s'inscrire en ligne auprès de l'Administration nationale de la sécurité sociale (ANSES) afin de percevoir une aide ponctuelle en espèces.
- Selon la seconde approche, ce sont les autorités publiques qui prennent l'initiative d'identifier les secteurs et les opérateurs informels les plus durement touchés par la crise et éligible à une aide. Au Burkina Faso par exemple, un fonds de 8,7 millions de dollars des États-Unis a été établi à l'intention des vendeurs de fruits et légumes en situation informelle, qui sont essentiellement des femmes, cette activité ayant été l'une des plus durement touchés par la crise.

Dans les deux approches, les gouvernements s'appuient sur une **identification et un enregistrement préalables** pour déterminer quels sont les bénéficiaires. Cela peut se faire, entre autres, en recoupant les informations provenant d'autres mécanismes d'identification, tels que les bases de données de la sécurité sociale, les registres uniques, les carnets de santé et les registres fiscaux municipaux.

- Au Maroc, par exemple, les travailleurs du secteur informel et les travailleurs indépendants, ainsi que les personnes qu'ils ont à charge, détenteurs du carnet de santé délivré par le régime d'assistance médicale RAMED, percevront une allocation mensuelle en espèces dont le montant sera fonction de la taille du ménage.

- Au Cap-Vert, le gouvernement a annoncé une aide au revenu à l'intention des entrepreneurs couverts par le régime spécial des micros et petites entreprises (REMPE), et a étendu cette aide aux travailleurs indépendants du secteur informel, comme les vendeurs de marché. Il est demandé aux entrepreneurs qui ne sont pas encore inscrits au registre social unique de le faire, ce qui permet de vérifier leur éligibilité.

En règle générale, il appartient aux gouvernements nationaux de prendre l'initiative de ces stratégies d'approche, mais elles peuvent être renforcées par les municipalités et des organisations plus proches des personnes visées: partenaires sociaux; organisations communautaires; structures associatives (comme les coopératives et les organisations d'acteurs de l'économie informelle); prestataires de services financiers (institutions de microfinance, banques, fournisseurs de services monétaires par téléphone portable et associations villageoises d'épargne et de crédit). Ces organisations peuvent transmettre à la population visée des informations sur les mesures publiques de soutien et aider les candidats à prouver leur éligibilité, par exemple en ce qui concerne les documents requis.

À l'étape de l'apport effectif du soutien et des prestations de protection sociale, les pays recourent à différents dispositifs afin d'atteindre les entreprises et les travailleurs de l'économie informelle. Lorsque cela est possible, ils s'appuient sur les régimes de protection sociale existant afin de bénéficier de structures administratives et de **mécanismes de fourniture des prestations** déjà opérationnels. Les pays ont exploité des techniques numériques pour identifier et enregistrer les travailleurs, puis verser les prestations. En outre, afin de minimiser les contacts, ils ont recouru à l'enregistrement en ligne au moyen d'applications pour téléphones mobiles et de portails Internet pour recevoir et contrôler les demandes, puis ont effectué des versements directs sur les comptes bancaires des bénéficiaires. Ainsi, au Brésil, dans le cadre du programme de prestations d'urgence en espèces, les informations des candidats à l'aide ont été recoupées avec celles d'autres bases de données publiques et les versements effectués sur les comptes bancaires des personnes y ayant droit. Le gouvernement a ouvert des comptes bancaires à l'intention des bénéficiaires qui n'en disposaient pas encore; ces derniers ont alors reçu des cartes de débit pour procéder à des paiements numériques ou électroniques. Des approches similaires ont été

adoptées au Costa Rica, en Inde et en Thaïlande. Toutefois des mécanismes différents doivent être à la disposition de ceux qui n'ont pas accès à ces moyens techniques.

L'accès aux **services financiers numériques** doit permettre le transfert facile d'argent entre les membres d'une famille. Pour faciliter l'accès à de tels services, les gouvernements peuvent revoir leurs méthodes et assouplir le cadre réglementaire des paiements numériques (par exemple, en relevant le plafond des transferts et en allégeant les procédures de reconnaissance des clients). Les fournisseurs de services financiers ont aussi un rôle à jouer pour organiser les paiements en respectant la distanciation physique au moyen de versements numériques.¹⁰ Non seulement ces derniers facilitent l'accès aux fonds pour les opérateurs de l'économie informelle, mais ils contribuent aussi à la numérisation de la tenue des comptes, ce qui permet d'établir un historique des opérations commerciales et faciliter ainsi la mise à disposition des services financiers et des salaires, ainsi que la transition des travailleurs et des entreprises à l'économie formelle.

Question 5: comment réduire le risque d'informalisation des micros et petites entreprises?

Nombre des mesures prises au sommet de la crise du COVID-19 ont été conçues pour maintenir les entreprises à flot, mais elles ont aussi pu empêcher que certaines entreprises ne basculent dans l'économie informelle. Tel est particulièrement le cas des unités économiques les moins bien établies, qui ont une moindre solvabilité financière du fait qu'elles opèrent dans les secteurs les plus touchés et qui ont moins de réserves pour surmonter la crise. Certaines mesures sont importantes pour réduire le risque de voir des unités économiques formelles basculer dans l'informalité, surtout en période de crise:

- Reports à terme fixe du remboursement des emprunts auprès des banques, des institutions de microfinance et autres prestataires de services

financiers, ainsi que du paiement des impôts des particuliers et des sociétés.

- Garantie par l'État de prêts destinés aux entreprises courant le plus fort risque de basculement dans l'informalité (travailleurs indépendants et microentreprises employant moins de cinq ou dix travailleurs, notamment). Étant donné le profil à haut risque de ces entreprises, la garantie de l'État devrait couvrir une proportion élevée du montant de l'emprunt pour assurer la participation des banques commerciales et des institutions financières. Toutefois, les banques devraient également supporter une partie du risque afin d'assurer une évaluation et un suivi appropriés des demandes de prêt.
- Programmes de maintien de l'emploi – chômage partiel, horaires réduits, congés spéciaux et subventionnement des salaires – qui peuvent aider les entreprises à traverser une période difficile sans licencier de travailleurs ni les faire basculer, avec leurs travailleurs, dans l'informalité.¹¹ Ces programmes permettent aux entreprises de préserver le capital humain en conservant leur personnel qualifié, et leur évite de devoir licencier puis, ensuite, réembaucher du personnel. Par exemple, aux États-Unis, la loi Coronavirus, Aid, Relief, and Economic Security (CARES) prévoit un crédit pour aider les employeurs à maintenir les salariés au sein de leur effectif.
- Dans le contexte du COVID-19, le passage au paiement numérique des salaires permet aux employeurs de continuer à verser la rémunération des travailleurs qu'ils emploient lorsque ceux-ci sont font l'objet de mesures de confinement dans leur communauté d'origine, ce qui réduit le risque d'informalisation.
- Crédits ou exonérations d'impôt qui peuvent être accordés pour soutenir les entreprises dont la trésorerie est limitée, en se fondant sur la déclaration d'impôt du dernier exercice fiscal pour déterminer le montant du crédit à allouer. Ainsi, la

¹⁰ Comme le versement de transferts sociaux d'État à particulier (G2P), d'aides aux entreprises d'État à entreprise (G2B) et de transferts entre personnes (P2P).

¹¹ BIT, [Temporary Wage Subsidies](#), 21 mai 2020 ; BIT, [Unemployment Protection in the COVID-19 Crisis: Country Responses and Policy Considerations](#), 14 septembre 2020.

loi CARES permet aux employeurs des États-Unis de reporter jusqu'en 2021 et 2022 le versement, initialement prévu entre mars et décembre 2020, de leur part des cotisations de sécurité sociale.

Certains gouvernements prennent des mesures pour stimuler la demande de biens et services dans les secteurs qui ont été gravement touchés par la pandémie. De telles mesures et incitations font qu'il est plus pratique pour les consommateurs ou les employeurs de s'approvisionner en produits ou services auprès d'entreprises de l'économie formelle, ce qui peut prévenir l'informalisation. Ces incitations, qui dans certains cas étaient déjà en place avant la pandémie, peuvent consister en déductions fiscales sur les coûts induits par le recours à l'économie formelle. Par exemple, en France, les employeurs de travailleurs domestiques peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt couvrant partiellement le salaire et les cotisations de sécurité sociale de leurs salariés.¹² Des programmes ciblés offrant une formation et un tutorat, ou bien un crédit, à condition que les entreprises soient officiellement déclarées ou en cours d'enregistrement, peuvent aussi contribuer à maintenir les entreprises dans l'économie formelle.

Question 6: comment ce soutien peut-il faciliter la transition à l'économie formelle à moyen et long terme?

L'octroi par les gouvernements d'aides financières durant la phase d'urgence de la pandémie incite les entreprises informelles à se faire connaître des autorités et parfois à se faire enregistrer, car c'est souvent une condition pour avoir droit à ces aides. Pourtant, lorsque le versement de l'aide cesse, elles peuvent ne plus avoir la capacité ou la volonté de payer les impôts et les cotisations sociales, d'offrir des conditions de travail décentes ou de remplir les autres conditions légales pour devenir des entreprises formelles enregistrées. Cette situation n'est pas préoccupante seulement pour les gouvernements et pour les entreprises

qui opèrent dans l'économie formelle: les acteurs de l'économie informelle eux-mêmes subissent les inconvénients d'opérer de façon informelle en période de crise car ils sont privés de mesures publiques de soutien potentiellement précieuses.

En raison de la pandémie, les gouvernements sont de plus en plus conscients de l'importance de faciliter la transition vers l'économie formelle et des opportunités qui en découlent. Grâce au dialogue social, ils doivent concevoir des moyens créatifs et novateurs pour adopter des politiques, des stratégies et des mesures en vue, notamment, de remplacer les incitations temporaires à la formalisation (aides financières pendant la phase d'urgence) par des dispositions plus durables, comme l'accès à la sécurité sociale, au financement et aux marchés. Ces politiques, stratégies et mesures innovantes doivent également s'attaquer aux obstacles à la formalisation et les supprimer.

La levée des obstacles administratifs à l'enregistrement des entreprises peut également faciliter la transition vers l'économie formelle et améliorer la couverture sociale des travailleurs et des employeurs dans les micros et petites entreprises. La simplification et la facilitation de l'enregistrement et des autres procédures administratives peuvent aider les entrepreneurs à rendre leurs entreprises formelles et à se déclarer, ainsi que leurs travailleurs, auprès des régimes de sécurité sociale. Concrètement, cela consiste notamment à ouvrir des guichets supplémentaires et à offrir un accès en ligne ou par téléphone mobile. Si les travailleurs et les entreprises ont accès à l'Internet et sont bien informés, l'enregistrement en ligne contribuera à lever les obstacles liés à la distance et à alléger la charge administrative.¹³ La simplification des statuts juridiques et des régimes fiscaux des travailleurs indépendants et des microentreprises peut aussi faciliter efficacement leur intégration à l'économie formelle et leur affiliation à la sécurité sociale, en particulier lorsque ces mesures sont combinées à celles qui visent à faciliter l'accès aux services aux entreprises et autres dispositifs permettant d'accroître la productivité.

Enfin, l'identification et l'adoption des stratégies de soutien financier et de transition à l'économie formelle devraient être fondée sur le dialogue social, dans le cadre duquel les

¹² BIT, [Formaliser le travail domestique par l'utilisation des chèques services, Cas particuliers de la France, de la Belgique et du canton de Genève](#); voir aussi: BIT, [Extending Social Security to Domestic Workers: Lessons from International Experience](#), Issue Brief n° 3, 2019.

¹³ BIT, [Extending Social Security to Workers in Micro and Small Enterprises: Lessons from International Experience](#), Issue Brief n° 2, 2019.

► Note de synthèse de l'OIT

Micro et petites entreprises informelles face à la crise du COVID-19: répondre aux questions clés

partenaires sociaux devraient rester en contact avec les organisations de caractère associatif qui représentent les acteurs de l'économie informelle, afin de bien comprendre leurs besoins et leurs priorités, et de pouvoir efficacement s'exprimer en leur nom.

Cette note a été rédigée par Judith van Doorn, Jaylan ElShazly, Florence Bonnet, Quynh Anh Nguyen, Christina Behrendt, Valerie Breda, Ana Catalina Ramirez et José Luis Viveros. Les informations de base ont été fournies par Marco Marchese.

Pour nous contacter**Organisation internationale du Travail**

Route des Morillons 4
CH-1211 Geneva 22
Suisse

E: sme@ilo.org